Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213500895-20260907-2026060-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE
Commune
LA COUYERE

N° 2026060

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le 07 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Couyère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil à l'étage, sous la Présidence de Madame Jacqueline SOLLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/08/2026

Présents : Mme SOLLIER Jacqueline, M. LUCAS Antoine, Mme ALIX Céline, M. LUNEL Arsène, M. FILÂTRE Alain, M. HEUDIARD Bruno, Mme DAMON Solenne, Mme ROUAZE Tamara, Mme LEMOINE Julie, Mme COGNERAS Aurélie
Absent excusé : M. HALLET Jérôme
Secrétaire : Mme ROUAZE Tamara

INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION 2027 :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'instaurer la **T**axe d'**H**abitation sur les **L**ogements **V**acants (THLV) en 2021.

L'article 406 bis du Code Général des Impôts permet aux commune d'instituer une nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation : la **T**axe sur la **V**acance des **L**ocaux d'**H**abitation (TVLH), en remplacement de la THLV

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **Décide** d'instituer le TVLH,
- **Charge** Mme Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Maire,
Jacqueline SOLLIER